

Avis d'enquête publique

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Commune de Montfa 09 350

Définition de la liste des terrains à soumettre à l'action de l'Association Communale de Chasse agréée de Montfa.

Le public est informé que par décision du président de la fédération départementale de la chasse de l'Ariège du 7 juin 2023 n°2023-218, une enquête publique pour la définition de la liste des terrains à soumettre à l'action de l'Association Communale de Chasse agréée de Montfa a été prescrite. Cette enquête se déroulera du **mercredi 12 juillet 2023 à 10h au mercredi 19 juillet 2023 à 12h**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Montfa :

- Le mercredi 12 juillet 2023 de 10h00 à 12h00.
- Le mercredi 19 juillet 2023 de 10h00 à 12h00.

L'enquête sera conduite par Mr Gérard BELLECOSTE, désigné par Mr le Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège.

Le dossier d'enquête est consultable à la Mairie de Montfa ainsi qu'à la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège ou toute les informations relatives au projet peuvent être demandées.

A l'issue de l'enquête et à l'expiration de 3 mois ouverts pour les oppositions, un projet des terrains soumis à l'action de l'association communale des chasseurs agréée sera déposé en Mairie pour avis des propriétaires et détenteurs du droits de chasse, durant une période de 10 jours francs.

Au terme de ce délai, le commissaire d'enquêteur transmettra à Mr le Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ariège le dossier complet de l'enquête accompagné de son avis sur les observations formulées.

La décision du Président de la fédération départementale de la chasse de l'Ariège du 7 juin 2023 n°2023-219, relative au déroulement de cette enquête publique est aussi consultable sur le lien suivant : https://rao-fdc.fr/RegistreDecisions/PAGE_Index